



COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME  
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS

**Colloque « Les cours régionales des droits de l'homme »**  
**à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle**  
*Strasbourg, le 8 décembre 2008*

**par Jean-Paul COSTA**  
**Président de la Cour européenne des droits de l'homme**

**Discours d'ouverture**

Madame la Conseillère du Ministre des affaires étrangères représentant Monsieur Bernard Kouchner,  
Monsieur le Président de l'Institut René Cassin,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames et messieurs les juges,  
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

C'est un grand plaisir pour moi, partagé par tous mes collègues ici présents ainsi que par les membres du greffe, de vous accueillir à la Cour européenne des droits de l'homme pour ce séminaire sur les Cours régionales des droits de l'Homme à l'heure du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Soyez tous et toutes les très bienvenus !

Je souhaite bien sûr féliciter les autorités françaises d'avoir pris l'initiative de cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, et je remercie tout particulièrement l'ambassadeur Bruno Gain dont l'efficacité a contribué à la bonne organisation de ces deux journées.

L'Institut international des droits de l'homme – l'Institut Cassin ! – a bien voulu s'associer à la Direction générale de la coopération et du développement des affaires étrangères, et je le remercie vivement. Grâce à l'Institut fondé par Cassin, l'un des principaux auteurs de la Déclaration universelle, le flambeau de celle-ci reste allumé à Strasbourg, je ne l'oublie pas.

Les nombreuses personnalités qui ont accepté d'honorer de leur présence cette session d'ouverture témoignent ainsi de leur attachement aux droits de l'homme et aux cours régionales.

Je voudrais saluer particulièrement nos collègues des autres cours et commissions régionales des droits de l'homme qui ont fait un long déplacement. Ils ont beaucoup à nous apporter et nous sommes heureux et fiers de les avoir parmi nous. Permettez-moi donc de saluer au premier chef les hauts représentants de la Commission et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ainsi que de la Commission et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, sans compter toutes les autres personnalités, juges, universitaires, diplomates, dont la présence honore notre Cour et qui participeront activement à nos débats.

De nombreux événements sont organisés à travers le monde pour commémorer ce 60<sup>ème</sup> anniversaire. Je n'exagérerai pas en disant que des invitations sont parvenues à la Cour en provenance de tous les continents. Cela témoigne du caractère universel de la Déclaration, mais j'y reviendrai dans la suite de la matinée.

Il était naturel que cette Déclaration universelle, texte fondateur, fût célébrée à Strasbourg, et l'approche qui a été suivie par les organisateurs et notamment l'Institut International des droits de l'Homme René Cassin, a été parfaitement conforme à la nôtre.

Des rencontres entre cours internationales ont lieu régulièrement. Je ne citerai qu'un exemple récent, celui du séminaire organisé à Londres, au début du mois d'octobre, à l'invitation des autorités du Royaume-Uni, dans le cadre de la présidence suédoise du Comité des Ministres, et en coopération avec le Comité des conseillers juridiques sur le Droit international public, le CAHDI du Conseil de l'Europe, sur « Les défis à relever par les cours et tribunaux internationaux ». Cette réunion a été particulièrement intéressante. La multiplication des juridictions internationales rend ce type de rencontres tout à fait nécessaires et nous permet de confronter nos pratiques. Le 30 janvier prochain, à l'occasion de la rentrée solennelle de notre Cour (et de son cinquantième anniversaire), un séminaire réunira les principales juridictions internationales existantes. Nous fêterons ainsi avec beaucoup d'amis nos cinquante ans. Oserai-je dire, sans comparer avec mon âge, que c'est encore l'âge de la jeunesse, même teintée de quelque maturité ?

C'est en tout cas la première fois que les trois cours régionales des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples sont réunies lors d'une même manifestation. J'en suis, nous en sommes, très heureux. Quel meilleur témoignage de la vocation des droits de l'homme à l'universalité ?

Comme l'ont souhaité les organisateurs, le moment est venu de faire un bilan de la Déclaration universelle. C'est ce que je m'efforcerai de faire dans un instant en compagnie de M. Manuel Ventura Robles, Juge à la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de M. Gérard Niyungeko, Président sortant de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Je suis reconnaissant aux intervenants qui, en seconde partie de matinée, dresseront l'état des lieux et traceront les perspectives des instances régionales de protection des droits de l'Homme. Je remercie en particulier mon collègue et ami, Lech Garlicki, juge élu au titre de la Pologne, d'avoir bien voulu présenter le point de vue de la Cour de Strasbourg.

La suite de ce séminaire sera consacrée aux pratiques juridictionnelles et aux politiques jurisprudentielles suivies au sein de nos juridictions. Nous confronterons nos expériences en cercle plus restreint, mais je suis convaincu que les débats seront utiles et fructueux.

Mesdames et Messieurs,

Je me félicite que la grande famille des droits de l'homme soit collégalement réunie à Strasbourg. Les initiateurs de ce séminaire en ont eu l'excellente idée. Je vais céder tout de suite la parole à Mme Sylvie Pantz, conseillère juridique de M. Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République française. Elle sera suivie de mon ami Jean Waline, président de l'Institut international des droits de l'homme, puis de M. Régis Koetschet, qui, au ministère des affaires étrangères et européennes, est le directeur des politiques de développement.